

Case postale 307  
1680 Romont  
Tél. 079 884 22 32  
e-mail [info@avgg.ch](mailto:info@avgg.ch)

Romont, le 18 décembre 2024  
**REÇU LE**

**19 DEC. 2024**

Conseil communal de La Verrerie  
Route de la Colline 108  
1624 Progens

## **AVGG – Augmentation du prix de vente de l'eau**

---

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ères communaux-ales

Pour faire suite aux différentes décisions relatives aux prix de l'eau approuvées par les délégués lors des dernières assemblées, nous nous permettons par la présente de vous confirmer différents points :

### **1. Prix de vente de l'eau aux communes membres et aux clients de l'AVGG**

Lors des précédentes informations, l'AVGG relevait différentes augmentations de tarif depuis quelques mois déjà ou qui sont à venir (augmentation des coûts de l'électricité, prix d'achat de l'eau auprès d'EauSud, engagement du personnel) ayant un impact financier considérable sur le budget de l'AVGG. Si notre association a pu jusqu'ici prendre à sa charge les augmentations déjà entrées en vigueur, il n'en sera plus de même pour les années à venir. Une augmentation du prix de vente de l'eau aux communes membres et aux clients devient nécessaire afin de garantir la viabilité de l'association.

Pour cette raison, lors de l'assemblée du 16 octobre 2024, le comité de l'AVGG proposait l'augmentation suivante : CHF 0.30/m<sup>3</sup> pour les membres et CHF 0.50/m<sup>3</sup> pour les partenaires. Cette solution a été refusée par les délégués au profit de la solution suivante : augmentation de CHF 0.21/m<sup>3</sup> pour les communes membres et CHF 0.50/m<sup>3</sup> pour les clients.

Pour les communes membres, cette augmentation interviendra dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et impactera la moitié de la facture semestrielle. Concernant les clients, les conventions seront dénoncées pour la fin de l'année avec un délai de 6 mois. Le nouveau tarif entrera donc en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

### **2. Augmentation du prix d'achat de l'eau auprès d'EauSud**

En date du 7 mai dernier, l'AVGG a reçu un courrier de son principal fournisseur d'eau annonçant un nouveau modèle tarifaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette modification induit une augmentation du prix d'achat de l'eau de CHF 0.21/m<sup>3</sup> pour l'AVGG.

Le poste « 7101.3105.00 – Achat d'eau pour revente » a alors été adapté en conséquence et approuvé par l'assemblée des délégués le 21 novembre lors de la validation du budget 2025.

L'art. 37 al. 5 des statuts de l'AVGG prévoient un referendum facultatif pour toute dépense nouvelle votée par l'assemblée, supérieure à CHF 2 mios.

Les projections sur les dix prochaines années prévoient une augmentation avoisinant le seuil fixé par les statuts. Cette augmentation sur le long terme reste toutefois variable car la charge dépend de la consommation annuelle. Après analyse, il s'avère que la dépense inscrite sous le poste 7101.3105.00 relève d'une charge liée et non d'une dépense nouvelle. En effet, dans le cas où le budget devrait être refusé, l'AVGG ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour diminuer les coûts du poste en question. EauSud est le seul fournisseur capable de fournir de l'eau en quantité suffisante et l'AVGG en est dès lors tributaire.

En conséquence, aucun referendum facultatif relatif à l'augmentation des charges d'achat d'eau ne sera dès lors publié sur la feuille officielle.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes informations et restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères communaux-ales, nos salutations distinguées.

Pour l'AVGG



Charles Bailat  
Président



Ludivine Besomi Chatagny  
Secrétaire